

# NOS RÉGIONS COOPÉRENT

GUIDE PRATIQUE  
INTERREG V OCEAN INDIEN  
2014 - 2020





# SOMMAIRE

---

- 4 LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020**
- 10 PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS**
- 17 INSTRUCTION DES DOSSIERS**
- 19 UNE ORGANISATION POUR MIEUX INFORMER  
ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET**
- 20 INFOS PRATIQUES**
- 21 CONTACTS**





# MOT DU PRÉSIDENT

---



“

Coopérer pour réussir est essentiel. « Quand une région de l'océan Indien se développe, c'est tout l'océan Indien, toutes les populations qui se portent mieux.

Lorsqu'une région de l'océan Indien souffre, c'est tout l'océan Indien et toutes nos populations qui sont impactés...

Avec l'appui de l'Europe, de nouveaux projets concrets peuvent être engagés.

Le programme Interreg V OI 2014-2020 géré par la Région vise à renforcer les actions de développement. Il nous appartient de l'utiliser au bénéfice de nos territoires.

La coopération est une clé de la réussite de La Réunion, la clé d'une véritable dynamique pour la zone du grand océan Indien".

**DIDIER ROBERT,**  
Président de La Région Réunion



# LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

La collectivité régionale est autorité de gestion du programme de coopération territoriale européenne INTERREG V océan Indien, pour la période 2014-2020.

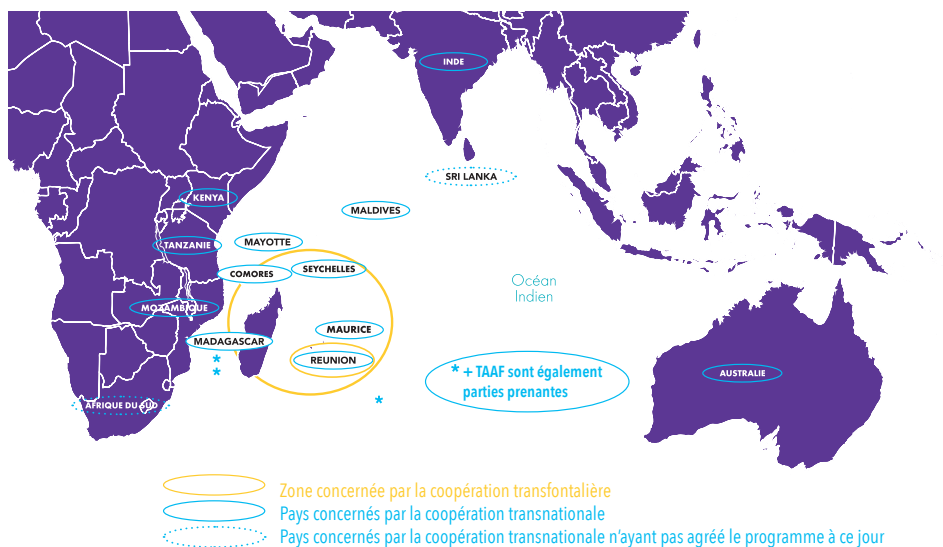
Le programme INTERREG V vise à renforcer l'insertion régionale de La Réunion et de Mayotte dans l'océan Indien en répondant aux enjeux de co-développement des pays de la zone, dans une perspective d'échanges « gagnant-gagnant ». Les financements proviennent du Fonds européen de développement régional (FEDER), principal instrument de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.

Pour la période 2014-2020, le programme INTERREG V dispose d'un budget de 63,2 M€ de FEDER et couvre 2 composantes de la coopération territoriale européenne :

- **La coopération transfrontalière (TF)**, qui concerne la coopération entre La Réunion et les pays de la COI (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice), pour un montant de 41,4 M€,

- **La coopération transnationale (TN)**, qui concerne la coopération entre La Réunion, Mayotte et les pays suivants : Madagascar, Seychelles, Maurice, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie, les Terres Australes et Antarctiques Françaises pour un montant de 21,8 M€.

Les opérations avec l'Afrique du Sud et le Sri Lanka, qui n'ont pour l'instant pas donné leur accord pour participer au programme INTERREG V, ne sont pas éligibles.



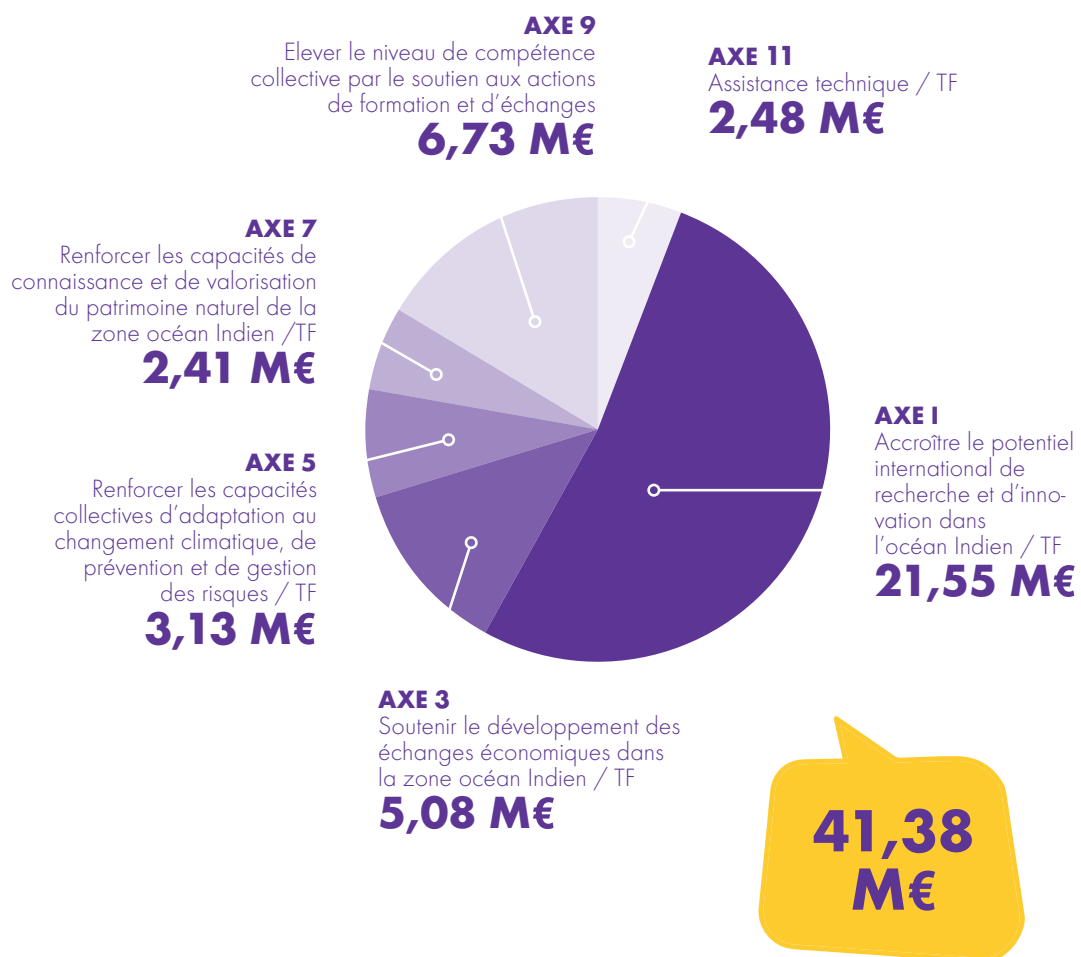
## LE PROGRAMME INTERREG V PORTE SUR **5 PRIORITÉS STRATÉGIQUES** :

- **Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien;**
- **Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien;**
- **Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques;**
- **Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien;**
- **Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formations et d'échanges (mobilité).**



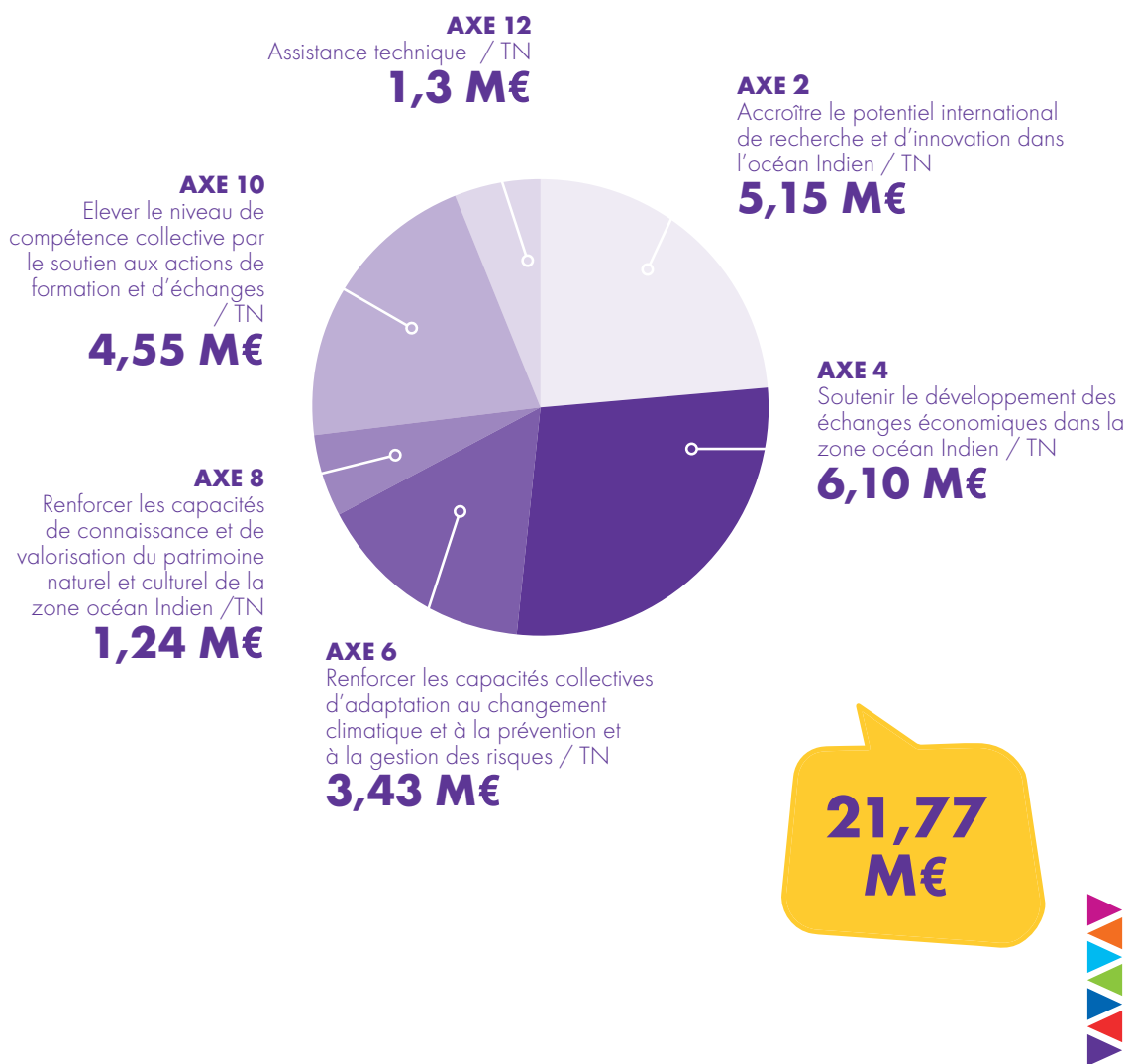
## DÉTAILS DE L'ARCHITECTURE DU PROGRAMME

### RÉPARTITION DU BUDGET PAR AXE | VOLET TRANSFRONTALIER





## RÉPARTITION DU BUDGET PAR AXE | VOLET TRANSNATIONAL



## AXES 1 ET 2

### **ACCROÎTRE LE POTENTIEL INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DANS L'OCÉAN INDIEN :**

**26,7 M€ UE**

Les actions qui émergent à cet axe visent à développer un écosystème de recherche et innovation plus étoffé grâce à des projets de recherche collaboratifs contribuant à :

- Augmenter le nombre d'échanges entre les chercheurs ou les doctorants et les structures de recherche de la zone ;
- Partager des sujets et des encadrements de thèses, de développer des productions scientifiques reconnues et des mises en application portant sur des thématiques d'intérêt pour l'océan Indien ;
- Faire évoluer le nombre de projets pilotes et d'activités de démonstration ;
- Mieux exploiter les résultats de la recherche et de l'innovation (R&I) par les entreprises de la zone pour élaborer des produits, des procédés, des méthodes de commercialisation et des services innovants ;
- Diversifier l'économie nationale/régionale en développant de nouvelles activités dans des secteurs à forte croissance.

## AXES 3 ET 4

### **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN :**

**11,18 M€ UE**

- Pour une augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans les dispositifs d'internationalisation en vue de la concrétisation de contrats et de marchés dans la zone OI ;
- Pour une amélioration de l'accompagnement, notamment juridique et réglementaire des entreprises ;
- Pour faciliter les démarches sur les marchés régionaux.

## AXES 5 ET 6

### **RENFORCER LES CAPACITÉS COLLECTIVES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES :**

**6,56 M€ UE**

- Pour une réduction de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles, aux pressions polluantes sur la ressource et le milieu marin et aux risques sanitaires survenant dans la zone, notamment par des dispositifs de prévention et formation adaptés.

## AXES 7 ET 8

### RENFORCER LES CAPACITÉS DE CONNAISSANCE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE LA ZONE OCÉAN INDIEN :

3,65 M€ UE

- Pour une meilleure préservation des richesses du patrimoine naturel et culturel des pays de l'océan Indien ;
- Pour permettre une gestion durable commune des ressources et milieux naturels de l'océan Indien ;
- Une valorisation notamment touristique et pédagogique du patrimoine naturel et culturel de l'océan Indien.

## AXES 9 ET 10

### ÉLEVER LE NIVEAU DE COMPÉTENCE COLLECTIVE PAR LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE FORMATION ET D'ÉCHANGES (MOBILITÉ) :

11,28 M€ UE

- Pour augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un transfert de connaissances et / ou de compétences à même de favoriser leur insertion sur le marché du travail, notamment celui de la zone océan Indien.



# PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

## GUICHET ENTREPRISES ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (GUEDT)

Responsable du guichet : **Philippe HOARAU**

### 1 - OBJECTIFS

- Une augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans les dispositifs d'internationalisation en vue de la concrétisation de contrats et de marchés dans la zone OI;
- Une amélioration de l'accompagnement, notamment juridique et réglementaire des entreprises;
- Des démarches facilitées sur les marchés régionaux.

### 2 - LES FICHES ACTIONS « ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

<b>VOLET TF</b>	3.1 - Soutien au développement de l'espace d'échanges économiques de la COI	3.2 - Soutien au développement touristique dans les îles de la COI	3.3 - Coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales	3.4 - Coopération maritime - Soutien à la gestion durable des ressources halieutiques dans les pays de la COI
<b>VOLET TN</b>	4.1 - Soutien au développement de l'espace d'échanges économiques de la Zone OI	4.2 - Soutien au développement touristique dans les pays de la Zone OI		4.3 - Coopération maritime - Soutien à la gestion durable des ressources halieutiques dans les pays de la Zone OI

### 3 - STATUT DU DEMANDEUR

VOUS ÊTES	FICHE ACTION
Une entreprise ou un groupement d'entreprises privées Une organisation socio-professionnelle ou un groupement de professionnels Une chambre consulaire	} 3.1 3.3 3.4 4.1 4.3
Un établissement public Une collectivité territoriale	3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 4.2 - 4.3 - 4.1 3.1 - 3.2 - 4.1 - 4.2
Une autorité publique locale, régionale ou nationale Une association	3.3 - 3.4 - 4.3 - 3.1 - 4.1 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 - 4.1 - 4.2 - 4.3

Les taux de financement varient de 50 % à 100 % en fonction de la nature des bénéficiaires et des projets.

## GUICHET INFRASTRUCTURES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE (GUIDDE)

Responsable du guichet : **Gaëtan MAGRE**

### 1 - OBJECTIFS

#### → Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et sanitaires dans les pays de la COI / Zone OI

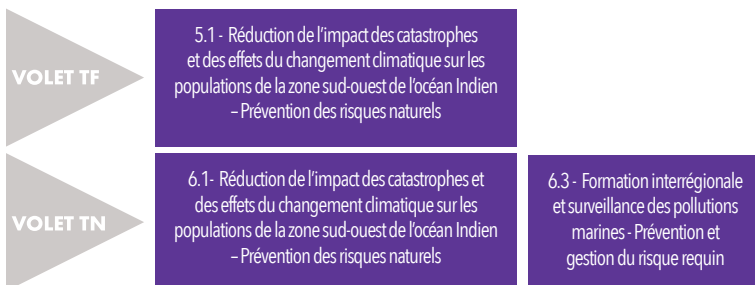
- Une réduction de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles, aux pressions polluantes sur la ressource et le milieu marin et aux risques sanitaires survenant dans la zone, notamment par des dispositifs de prévention et formation adaptés.

#### → Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans les pays de la COI / Zone OI

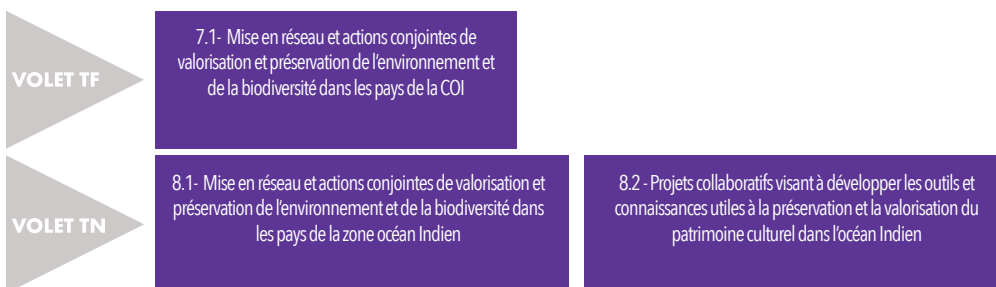
- Une meilleure préservation des richesses du patrimoine naturel et culturel des pays de l'océan Indien;
- Une gestion durable commune des ressources et milieux naturels de l'océan Indien;
- Une valorisation notamment touristique et pédagogique du patrimoine naturel et culturel de l'océan Indien.

### 2 – LES FICHES ACTIONS DU GUICHET « INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE » (IDDE)

#### → Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et sanitaires dans les pays de la COI / Zone OI



#### → Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans les pays de la COI / Zone OI



### 3- STATUT DU DEMANDEUR

VOUS ÊTES	FICHE ACTION
Un établissement public	} 5.1 - 6.1 - 6.3 - 7.1 - 8.1 - 8.2 5.1 - 6.1 - 6.3 - 7.1 - 8.1 - 8.2
Une autorité publique locale, régionale ou nationale	
Un organisme de recherche public et privé	} 7.1 - 8.1 - 8.2 7.1 - 8.1 - 8.2
Une association	
Un organisme gestionnaire d'espaces naturels	
Un établissement d'enseignement supérieur	

Le taux de financement de toutes les actions est de 100 %.



## GUICHET RECHERCHE, DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION (GURDTI)

Responsable du guichet : **Carine CALOGINE**

### 1 - OBJECTIFS

- Un écosystème de recherche et innovation plus étoffé grâce à un renforcement des infrastructures de recherche
- Des échanges de chercheurs et de doctorants plus nombreux entre les structures de recherche de la zone
- Des sujets et encadrements de thèse partagés, des productions scientifiques reconnues et des mises en application portant sur des thématiques d'intérêt pour l'océan Indien
- Une augmentation du nombre de projets pilotes et d'activités de démonstration ;
- Une exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation (R&I) par les entreprises de la zone pour élaborer des produits, des procédés, des méthodes de commercialisation et des services innovants;
- Une diversification de l'économie nationale/régionale en développant de nouvelles activités dans des secteurs à forte croissance.

### 2 - LES FICHES ACTIONS DU GUICHET «RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION »

VOLET TF	1.1 - Développement des infrastructures spatiales, maintien en condition opérationnelle et exploitation	1.2 - Infrastructure de recherche 3P	1.3 - Projets de recherche collaboratifs sur les vulnérabilités de territoires	1.4 - Projets de recherche en agronomie	1.5 - Appui aux démarches de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable des pays de la COI
VOLET TN	2.1 - Allocation Régionale de Recherche	2.2 - Projets de recherche collaboratifs sur les vulnérabilités de territoires	2.3 - Projets de recherche en agronomie	2.4 - Appui aux démarches de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable des pays de la ZOI	6.2 - Actions de coopération sur les risques épidémiques et infectieux



### 3- STATUT DU DEMANDEUR

VOUS ÊTES	FICHE ACTION
Un établissement public d'enseignement supérieur	1.3 - 2.2
Un groupement professionnel et scientifique	1.3 - 1.4 - 2.2 - 2.3
Un groupement professionnel	1.5 - 2.4
Une entreprise privée ou un groupement d'entreprises privées	1.5 - 2.4
Une autorité publique locale, régionale ou nationale	1.3 - 1.5 - 2.1 - 2.2 - 2.4 - 6.2
Un organisme de recherche public et privé	
Une association	1.3 - 1.5 - 2.2 - 2.4 - 6.2
Un organisme de recherche public en agronomie	1.3 - 1.5 - 2.2 - 2.4 - 6.2
Une collectivité publique régionale	1.2 - 1.4 - 2.3
Un établissement public	1.1
	1.5 - 2.4 - 6.2

Les taux de financement varient de 25 % à 100 % en fonction de la nature des bénéficiaires et des projets.





# GUICHET INVESTISSEMENT D'EDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'INCLUSION SOCIALE [GUEFPIS]

Responsable du guichet : **Shehnaz UMMER**

## 1 - OBJECTIFS

- Augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un transfert de connaissances et / ou de compétences à même de favoriser leur insertion sur le marché du travail, notamment celui de la zone océan Indien

## 2 - LES FICHES ACTIONS DU GUICHET « INVESTISSEMENT D'EDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'INCLUSION SOCIALE »

VOLET TF	9.1 Soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien	9.2 Formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social	9.3 Accompagnement du développement de programmes d'échanges spécifiques (de type ERASMUS Plus) et bourses d'excellence	9.4 Réseaux régionaux dans le domaine de l'eau
	9.6 - Programme de mobilité et d'insertion professionnelle	9.7 -Soutien aux actions économiques par le biais de programmes de volontaires de solidarité internationale	9.8 - Programme de Volontariat de solidarité internationale non économique dans la zone océan Indien	9.5 - Réseaux régionaux dans le domaine de la santé
VOLET TN	10.1 Soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien	10.2 Formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social	10.3 Accompagnement du développement de programmes d'échanges spécifiques (de type ERASMUS Plus) et bourses d'excellence	
	10.4 - Programme de mobilité et d'insertion professionnelle	10.5 -Soutien aux actions économiques par le biais de programmes de volontaires de solidarité internationale	10.6 - Programme de Volontariat de solidarité internationale non économique dans la zone océan Indien	



### 3- STATUT DU DEMANDEUR

VOUS ÊTES	FICHE ACTION
Un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur Une autorité publique locale, régionale ou nationale	9.1 - 9.2 - 9.3 - 9.5 - 10.1 - 10.2 - 10.3 9.1 - 9.2 - 9.3 - 9.4 - 9.5 - 9.6 - 10.1 - 10.2 - 10.3 - 10.4
Une association	9.1 - 9.2 - 9.3 - 9.5 - 9.6 - 9.7 - 9.8 - 10.1 - 10.2 - 10.4 - 10.5 - 10.6
Un établissement public	9.1 - 9.2 - 9.4 - 9.6 - 10.1 - 10.2 - 10.4

Le taux de financement de toutes les actions est de 100 %.



# INSTRUCTION DES DOSSIERS

---

## 4 GUICHETS THEMATIQUES POUR LE TRAITEMENT DE VOS DOSSIERS

Être plus efficace, plus accessible, plus lisible. Après dépôt de leurs dossiers, les porteurs de projets ont un interlocuteur unique pour un suivi de leur projet de A à Z.

Quatre guichets thématiques instruisent directement les dossiers et apportent un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets :

ENTREPRISES ET  
DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE

RECHERCHE,  
DÉVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE,  
INNOVATION

INFRASTRUCTURES  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET  
ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS  
D'ÉDUCATION, DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET  
D'INCLUSION SOCIALE



# EN UN COUP D'ŒIL

## LE PARCOURS DE MON DOSSIER



**ÉTAPE 1**  
Demande de  
renseignement auprès  
du Guichet d'Accueil  
FEDER

**ÉTAPE 2**  
Orientation vers  
le Pôle Animation  
Interreg océan Indien  
pour un  
accompagnement  
si besoin  
(PAOI)

**ÉTAPE 3**  
Dépôt du dossier  
au Guichet d'Accueil  
FEDER

**ÉTAPE 4**  
Réception du dossier  
par le Guichet d'Accueil  
FEDER avec accusé  
de dépôt et orientation  
du dossier vers  
le guichet thématique  
concerné

**ÉTAPE 5**  
Instruction du dossier  
par le guichet  
thématique

**ÉTAPE 6**  
Examen du dossier  
par le Comité  
de Pilotage Interreg  
(Région, Etat, Département et  
représentants de Mayotte sur  
le volet transnational), qui se  
réunit tous les deux mois.  
Le Comité de Pilotage  
Interreg sélectionne les dossiers  
et vérifie les intentions  
de cofinancement.

**ÉTAPE 7**  
Engagement de la  
Commission Permanente  
sur le financement  
ou du Président de Région  
pour les subventions  
aux entreprises  
inférieures à 23 000 €

**ÉTAPE 8**  
Signature par le porteur  
de projet  
de la convention  
de financement

**ÉTAPE 9**  
Signature par le  
Président de Région  
de la convention  
de financement  
ou de l'arrêté  
le cas échéant

**ÉTAPE 10**  
Paiement  
des subventions  
sur présentation  
des dépenses réalisées  
et justifiées



Les subventions ne seront versées au porteur de projet qu'à la présentation des dépenses réalisées et justifiées.  
Il faut donc disposer, à l'avance, des fonds nécessaires à la réalisation d'une partie du projet.

# UNE ORGANISATION POUR MIEUX INFORMER **ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET**

## ACCUEIL ET ORIENTATION DES PORTEURS DE PROJETS

### LE GUICHET D'ACCUEIL FEDER (GAF)

Afin de simplifier les procédures, les porteurs de projets ont désormais un seul point d'entrée pour le suivi de leur projet de A à Z : le Guichet d'accueil FEDER (GAF).

Le GAF, en tant que premier interlocuteur :

- assure une première information des bénéficiaires potentiels,
- effectue l'aiguillage des dossiers,
- oriente le porteur de projet vers le Pôle Animation Interreg V océan Indien (PAIOI) et/ou un des 4 guichets thématiques en fonction du type de demandes et de financements liés au projet,
- délivre une attestation de dépôt une fois les dossiers complets remis.

### LE PÔLE ANIMATION INTERREG V OI (PAIOI)

Le pôle animation du programme INTERREG assiste les porteurs de projet qui le souhaitent. Le dépôt du dossier relève de la seule responsabilité du porteur de projet. Les porteurs de projet sont orientés vers le pôle animation du programme INTERREG par le Guichet d'Accueil FEDER ou par les guichets thématiques.



# INFOS PRATIQUES

## LES OUTILS D'AIDE AUX PORTEURS DE PROJET

- Le site internet [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com) - rubrique Fonds Européens INTERREG V OI 2014-2020
- Le guide pratique INTERREG V OI 2014-2020
- Le guide du porteur de projet INTERREG V OI 2014-2020
- Le Guichet Accueil FEDER (GAF)

## MON PROJET PEUT-IL BÉNÉFICIER DU PROGRAMME INTERREG ET SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

Pour que mon projet soit recevable, les conditions suivantes doivent notamment être remplies :

- Répondre à un des objectifs du Programme,
- Prévoir un co-financement,
- Ne pas débiter avant le dépôt du dossier recevable (si le projet relève d'un régime d'aide d'Etat),
- Associer des porteurs de projet de La Réunion et/ou Mayotte en partenariat avec des acteurs des pays tiers,
- Prévoir la réalisation d'actions à portée significative pour les populations de La Réunion et/ou Mayotte et des pays tiers,
- Répondre à deux des critères suivants : élaboration commune du projet, mise en oeuvre commune du projet, dotation en effectifs, financement commun du projet,
- Ne pas avoir de visée commerciale directe (exemple : développement d'activité à l'export)
- Contribuer aux critères de sélection précisés dans les fiches actions.



PÔLE D'APPUI FEDER :  
**GUICHET D'ACCUEIL FEDER**

**HÔTEL DE RÉGION**

Avenue René Cassin, Moufia, Saint Denis

Tél : 0262 487 087

Mèl : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

**[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)**



# MÉMO

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.









# NOS RÉGIONS COOPÈRENT

---

GUIDE PRATIQUE  
INTERREG V Océan Indien  
2014 - 2020

---

